L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 16 AOUT 1848.

Imprime et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 85, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 16 AOUT 1848.

CANDIDATS WHIGS.
POUR PRESIDENT:
ZACHARY TAYLOR,
DE LA LOUISIANE.
POUR VICE-PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE,
DE NEW-YORK.
Ticket Electoral:

PREMIER DISTRICT	JACQUES TOUTANT.
SECOND DISTRICT	J. F. BENJAMIN.
TROISIEME DISTRICT	MANUEL J. GARCIA.
QUATRIEME DISTRICT	C. ADAMS, Jr.
CINQUIEME DISTRICT	JOHN MOORE.
SIXIEME DISTRICT	JAS. G. CAMPBELL.

Mes voeux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je desire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidele adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'interieur et nous assurer le respect des peuples.
Z. TAYLOR.

Je desavoue à jamais, et de la maniere la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.
MILLARD FILLMORE.

LES SPÉCULATIONS DE M. CASS.

Messieurs,

On se rappelle la comique indignation avec laquelle les organes du parti locofoco ont accueilli la revélation de certaines particularités de la vie de M. Cass. L'article du *Louisville Journal*, que nous avons reproduit, tombait précisément sur la tête du candidat démocrate qu'une vaste clameur s'eleva dans les range de nos adversaires, et que chacun d'eux se mis à crier à l'calomnie.

Pourtant l'accusation était fondée sur la déclaration d'un homme d'honneur, et les détails que l'on donnait étaient d'une telle nature, que l'on eut pu facilement les réfuter s'ils eussent été contraires à la vérité. L'accusation du *Louisville Journal* est aujourd'hui peu près prouvée par le silence des amis de M. Cass. Il est avéré que celui-ci s'est fait spéculateur, alors qu'il occupait dans le cabinet américain le poste de secrétaire de la guerre. Il a abusé de l'influence qu'il devait nécessairement exercer en sa qualité de ministre pour accaparer les plus belles terres de l'Ouest et les revendre à des prix exagérés aux premiers emigrants d'Europe. Une fortune acquise de cette façon est elle honorable? M. Cass qui rançonne les cultivateurs, les hommes de champs qui se courbent sur la charrue et arrosent de sueur les sillons qu'ils tracent. M. Cass qui monopolise le domaine national et marche à l'enrichissement de fraudes sur les ressources qui appartiennent à la nation? Est ce là un candidat démocrate?

Et pendant que les prolétaires d'autre produit du gouverneur Taylor, se vie passer dans les camps, ils ne connaissent ni privations ni souffrances?

Quelque temps du *Louisville Journal* avait fait un appel chaleureux à la presse locofoco. M. Cass, en effet, occupant pas le poste de secrétaire de la guerre sous l'administration de Van Buren ministre sous celle de Jackson. *Le Journal* était bien en droit de la considérer comme la source.

28 avril 1836—c'est cette date seule qu'il était entre l'ide Tarrant qui avait commise involontairement. Mais qu'importe? les journaux locofocos ont eu le soin de démontrer que le 28 avril 1836, le général Jackson occupait encore la Maison Blanche.

Ce pitoyable prétexte, c'est qu'à la date que nous venons de mentionner, Cass fusait partie du cabinet. Cela est vrai, mais vrai, c'est qu'il n'en *influence officielle* qu'il exerçait au service de ses intérêts particuliers. Ce qui est de moins jusqu'à l'évidence, c'est qu'un ministre de la guerre n'est transformé en spéculateur, et ses intérêts chef d'une société qui monopolisent les terres de l'Ouest. Ce qui est positif, c'est que le candidat locofoco s'entendait aux dépens des malheureux emigrants d'Europe. Le monopole et les usuriers? Voilà les sources impures où le candidat des mecaniques locofocos a puisé la fortune pour être dont il est aujourd'hui possesseur.

Ce n'est pas tout. On lui reproche plus que de cupidité intéressée, plus que de l'avidité. On l'accuse de n'avoir jamais rendu compte à ses associés des cent mille piastres que ceux-ci avait mis versées entre ses mains. Et cette seconde accusation, plus clairement que la première, n'a pas été non plus contredite. Que fait donc M. Hubbard. C'est lui qui, dans une lettre adressée à M. Cass au nom de la société, a appuyé sur manière explicite peu courtoise de *scandiles*. M. Hubbard était alors sénateur au Congrès des Etats Unis, et occupe encore aujourd'hui le poste de trésorier. M. Hubbard, on ne saurait le contester, est locofoco. Il y a près d'un mois que les journaux de Boston, de la ville où il réside, ont reproduit dans le *Louisville Journal*. Que signifie ce silence de M. Hubbard? Que ne réfute-t-il la calomnie?

Nous savons que le général Cass a été nommé ambassadeur en France pendant l'automne de 1836, mais il y avait deja cinq mois que l'association était en vigueur et que le secrétaire de la guerre accaparait les forêts de l'Ouest. Il y avait cinq grand mois qu'il faisait du monopole au détriment des pères nourriciers du peuple, des laboureurs, des fermiers, des planteurs, de tous ceux qui savent à pénible carrière de l'agriculture. En partant, il confia les affaires de la société à un agent qui continua l'indigne trafic. Il serait difficile de calculer les bénéfices de l'association, et pourtant ils n'ont pas été pareilles, il y a plus, les cent mille piastres formant le fonds capital de l'entreprise sont encore entre les mains de M. Cass!

On a invoqué le témoignage de M. Hubbard à l'appui de ces graves accusations, et M. Hubbard n'ose parler!

Encore une fois, qu'est-ce que cela signifie? Pourquoi M. Hubbard ne proteste-t-il pas contre le vice qu'on lui attribue dans toute cette affaire? Pourquoi ne rejette-t-il pas M. Cass sur le président dont il a fait descendre une imputation déshonorante?

Pourquoi... pour le lecteur répondre.

LE CANDIDAT DU NORD.

La dépêche télégraphique du *Delta* nous annonce un fait très important, la désignation de M. Van Buren par la convention de Buffalo. Le président est donc le candidat du *Free soil party*. Adieu ces dernières espérances de M. Cass. Il ne peut plus compter sur le Nord, son rival lui enlèvera, à presque totalité des voix démocratiques. Dans la plupart des Etats libres, la lutte sera exclusivement entre M. Van Buren et le général Taylor, l'homme du Nord et l'homme du Sud, le représentant des adversaires de l'esclavage et le représentant des amis de l'esclavage. Si le Sud veut rester fidèle à ses principes et ne pas compromettre l'avenir de ses institutions, il ne doit pas diviser ses suffrages, ce qui affaiblirait les chances du général Taylor sans augmenter celles de M. Cass. Aujourd'hui qu'un puissant parti s'est formé au Nord pour combattre l'extension de l'esclavage, le Sud ne peut se faire illusion et doit serrer un éclatant démenti à son passé, à ses traditions, à ses projets de future grandeur, s'il ne se contentait pas comme M. Van Buren. Nous l'avons dit hier, et tous les repétons, les partisans de ce dernier contribuent à détourer le choix d'un président à la Chambre des Représentants en marce ant le vote en second. C'est ce résultat, qui pourrait nous être malheureux, que nous devons chercher à prévenir. La Caroline du Sud le comprend si bien qu'elle se tient graduellement à la candidature du général Taylor. Que la Louisiane en fasse autant. Un grand danger nous menace: il faut le conjurer.

ELECTIONS DU KENTUCKY.

Le *Louisville Journal* du 8, nous donne les nouvelles les plus favorables de l'élection. Le premier pour, à Louisville, le vote était pour Crittenden 1,553; pour Powell 1,174; majorité whig, 369 voix. Ce chiffre sera porté par la suite à sept ou huit cents. Dans le comté de Jefferson, autrefois la résidence du général Taylor, et qui a toujours été démocratique, la majorité de Crittenden est de 171

En résumé, le *Louisville Journal* ajoute: "Nous avons la confiance que le Kentucky donnera au parti whig une imposante majorité et nous annoncons sans crainte qu'elle ne sera pas au-dessous de sept mille voix."

LOUISIANE—De fortes pluies se sont déclarées dans la paroisse Carroll, et ont causé quelque préjudice aux récoltes. Dans une paroisse voisine, les plants de coton se sont détériorés. Si la chenille vient à faire son apparition, la récolte sera très pauvre.

CAROLINE DU NORD.—Une dépêche télégraphique publiée hier matin par le *Delta* annonce que Reid, candidat locofoco, a été élu gouverneur de la Caroline du Nord à une faible majorité, et que les partis dans la législature se balancent à peu près. Nous attendrons la confirmation de cette nouvelle qui, au reste, ne nous semble pas improbable. Si nous sommes battus dans la Caroline du Nord, nous en sommes sans doute redevables aux comités de l'Ouest, car les retours reçus jusqu'à ce moment nous faisaient espérer un autre résultat.

CONGRES.

SÉNAT.—7 août 1848.—Le président soumet au Sénat une communication sur la quantité de sucre importé aux Etats-Unis.

MM. Benton, Mason et Downs présentent plusieurs pétitions et mémoires.

M. Walker présente les résolutions de la législature du Wisconsin en faveur de l'amélioration des hâvres sur la côte occidentale du lac Michigan.

M. Atherton rapporte, sans amendement, le bill ordonnant qu'il sera versé au trésor, sans aucune déduction, toutes les sommes perçues par la douane.

Sur motion de M. Douglas, le Sénat se constitue en comité général pour délibérer sur le bill de l'Oregon avec les amendements que le comité des territoires propose d'y introduire.

Un sous-amendement de M. Davis est adopté.

Un amendement proposé par le comité des territoires concernant la transaction du Missouri est combattu par M. Underwood. Celui-ci ne veut pas qu'il soit question dans le bill de la transaction du Missouri, car on chercherait plustard à s'en faire une arme lorsqu'il s'agirait d'organiser les territoires de la Californie et du Nouveau Mexique.

Le débat s'engage sur cette question entre MM. Douglas, Underwood, Dayton, Butler et Mass.

M. Mason prend la parole sur le bill en général. Il accepiera le parallèle de 36o 30' mais il n'ira pas au delà.

Le Sénat siége ensuite à huis-clos.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Le bill de l'armée est soumis de nouveau aux délibérations de la Chambre, puis celle-ci occupe des bills du Sénat.

Plusieurs projets de loi d'un intérêt local sont référés à différens comités.

La Chambre vote le bill du Sénat qui accorde à l'Association du Monument de Jackson quelques pièces de canon prises par le général Jack son à la Nouvelle Orléans et à Pensacola pour les fondre et en faire une statue équestre

Sur la proposition de M. Cobb, la Chambre reprend la déliberation sur le message du président relatif au traité de paix conclu avec le Mexique et à l'établissement d'un gouvernement provisoire les territoires conquis.

M. Bingham, du Michigan, fait un long discours contre l'extension de l'esclavage.

M. Stephens propose de déposer le message sur le bureau. Sa proposition est adoptée à une majorité de 76 voix contre 61.

La Chambre se constitue en comité général et discute plusieurs questions de forme.

COMPROMISE BILL.—Un nouveau *Compromise Bill* ou bill de transaction, vient, s'il faut en croire une dépêche télégraphique, d'être rejeté par la Chambre des Représentans et à une majorité plus considérable que celle qui a tué le bill de M. Clayton.

LE PAYS-AGO.—C'est le titre d'un journal taviorste qui vient de faire son apparition à Charleston, dans la Caroline du Sud, et qui doit être publié deux fois par semaine. La nouvelle feuille est pleine d'ardeur pour la cause du général Taylor. Il sa sans dire que ses redacteurs et ses abonnés sont tous démocrates.

NIAGARA.—Un pont suspendu a été, on le sait, construit au dessus des chutes de Niagara. Il y a quelques jours une voiture a traversé le pont. Un grand nombre de personnes s'étaient réunies pour assister à cet imposant spectacle.

La corvette américaine *St-Louis* est partie de Norfolk le 8 courant pour se rendre au Brézil.

PORTO-RICO.—*Tentative d'insurrection*—La barque *Cordelsi*, venant de Ponce, est arrivée à New-York et elle courant avec des nouvelles de Porto Rico jusqu'au 31 juillet. De vives alarmes régnaient dans l'île par suite de la découverte d'un complot trame par les nègres. Ceux-ci avaient résolu de s'insurger en masse le 31 juillet. Toutes nous de la côte méridionale, depuis Guayama jusqu'à Mayaguez devaient se soulever en même temps et massacrer les blancs. Les villes auraient été incendiées.

Les auteurs du complot ont été trahis par deux nègres qui n'ont pas craint de faire des confidences à leur maître. Celui-ci a averti immédiatement l'autorité, qui a mis sur le champ en état d'arrestation trois des principaux chefs de l'insurrection. Deux d'entre eux ont été condamnés à être fusillés, et le troisième a été envoyé aux galères pour dix ans.—Les nègres de Porto-Rico sont en trop petit nombre pour qu'ils puissent jamais triompher dans une insurrection, et pour ils ont allaire à un gouverneur plein de fermeté, le général Prim.

RIO JANEIRO ET MONTEVIDEO.—On a reçu à New-York des journaux de Rio-Janeiro jusqu'au 27 juin. Les avis qu'ils renferment n'ont pas une très grande importance. Le baron Gros, ministre de France à Montevideo, est arrivé dans la capitale du Brézil. Les négociations avec Oribe ont été suspendues, celui-ci ayant retire toutes ses propositions qu'il avait faites jusqu'alors par suite du refus du général Rosas de les approuver.

Le baron Gros, en partant de Montevideo, a ordonné à l'amiral Le Prédour de lever le blocus du port de Buenos-Ayres et de bloquer toute la côte orientale occupée par les forces du général Oribe.

Le gouvernement de la Bande Orientale a abrogé le décret du 20 mai qui frappait d'un impôt les articles de consommation.

Il n'y a rien de nouveau de Buenos-Ayres.

Chronique Locale.

La Première Municipalité se repose de ses travaux judiciaires et la page du livre rouge est presque blanche. Il n'y a rien que deux affaires notées pour être examinées sous peu. Dans la première, les hommes John Toxter et Ann Dougherty ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir volé 97 sous pour donner dinb e appel à Cohn avant qu'il eut fait de larrons en les cachant sous son matelas dans le logement qu'il occupait momentanément rue Treme.

L'autre affaire a eu lieu dans le café de gens de couleur, tenu par S. Bertonneau, rue de Chartres, entre Toulouse et St Louis. Dans la pounée du 13 courant, les nommés Mignon Poitee et W. Cross, gens de couleur libres, se sont pris de querelle et ont échange des coups de pistolet. L'examen de cette affaire aura lieu sous deux ou trois jours.

La Seconde Municipalité ne nait pas l'exemple que lui donne la Première. Depuis samedi dernier, cinquante-sept arrestations ont eu lieu dans ses limites.

M. Christy semble avoir été choisi par les marauderes qui cherchent à se défaire de leur papiers, pour leur victime de prédiction. Les nommés John Beurs et Joseph Beaur ont été arrêtés à la requête de David Bichel, sous l'accusation de parjure et de tentative d'escroquerie, pour un fait de cette nature commis au préjudice de M. Christy. C'est la cinquième fois que Pon cherche à le surprendre hors de ses gardes.

CONSEIL DE LA SECONDE MUNICIPALITÉ.—Après l'appel nominal, qui a constaté la présence de six aldermen seulement, M. Golding a ajourné le conseil à mardi prochain.

FAITS EUROPÉENS.

On lit dans *la Patrie*:

"La surveillance minutieuse exercée par l'autorité supérieure dans l'intérêt de l'ordre ne permet pas longtemps aux mauvais citoyens de continuer leurs coupables manœuvres. Quelques individus avaient essayé de prendre la qualité de faux agents de police; et sous ce titre d'emprunt, muni de listes, ils s'étaient présentés chez plusieurs gardes nationaux, entre autres dans la rue Rousselet, pour se faire remettre leurs fusils. Ils paraissent épier le moment, pour exécuter cette opération, où les domestiques et les femmes se trouvient seuls à la maison. Quel que soit le motif qui dirigeait ces chevaliers d'industrie d'un nouveau genre, la police devait avoir l'œil sur eux, et il n'est pas probable qu'ils s'avisent de recommencer.

"Toutefois il était bon de prévenir les gardes nationaux. Ainsi averti, ils prendront leurs mesures pour que d'imposteurs personnages n'usurpent pas en vain une autorité dont ils ne sont pas investis.

"Du reste, il est facile de constater dans les esprits un retour croissant à la confiance. Les journaux peuvent contribuer de plus en plus à consolider cette sécurité, en s'abstenant de répéter jusqu'à satiété des nouvelles qui ont signalé le commencement de la semaine et qui paraissaient avoir pour but d'exploiter la date historique du 14 juillet. Jamais Paris n'a joui d'une tranquillité plus profonde que celle qui règne aujourd'hui dans la capitale. Toute crainte poétique a disparu. Les rentes abandonnées n'ont plus crédit auprès des spéculations les plus complaisantes; et, ce qui est plus efficace, les usuriers reprennent sur les chantiers. L'industrie, en se rassurant, alimente le commerce et le crédit se réveille. Cette situation ne peut manquer de se développer encore, car les nouvelles que nous recevons des départemens sur l'état des moissons, sur la disposition des esprits et sur le mouvement des manufactures sont tout aussi rassurantes."

—On lit dans le *Morning-Chronicle* du 15 juillet:

"Le *Quarterly-Review*, journal qui a toujours été connu pour son hostilité envers Louis-Philippe, parle en ces termes de la fortune particulière que le roi était censé posséder en fonds étrangers: "Tout ce que la curiosité a pu tirer des portefeuilles qui sont tombés entre les mains du pouvoir qui a succédé à ce prince est qu'il possédait en Amérique 55,000 dollars, lesquels, en 1847, se sont accrus par de nouveaux placements à la somme de 74,600 dollars, à 5 pour 100, c'est-à-dire environ 18,000 liv. sterl., rapportant 900 liv. sterl. par an. On ne trouve dans les portefeuilles les traces d'aucune fonds anglais; mais nous avons entendu dire (et nous croyons le fait exact) que tout l'avoir de Louis-Philippe hors de France se compose d'une somme de 10,000 liv. sterl. en fonds anglais, rapportant 300 liv. sterl. par an. La reine Marie-Amélie avait environ 500 liv. sterl. par an dans les fonds autrichiens, provenant d'un legs d'une archiduchesse sa tante. C'est à ces ressources insignifiantes et tout à fait accidentelles que se réduit tout ce que la malveillance avait propagé sur les trésors amassés par le roi."

—On lit dans le *Courrier de la Limagne*, journal de Riom, sous la date du 15:

"Une division de l'armée des Alpes, sous les ordres du général d'Arbonville, doit prendre ses cantonnemens sur une ligne dont les deux points extrêmes sont Cosnes (Nièvre) et Clermont. Le quartier général sera à Moulins. Notre garnison, par suite de ces dispositions, se trouvera considérablement renforcée, au point que le casernement sera bien loin de suffire. Les villages en logeront chez l'habitant ou dans les villes voisins.

"Si nous sommes bien informés, les travaux du chemin de fer ont commencé à Gerzat.

"L'un de ces jours derniers, le gendarmerie de Pontgibaud a arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Riom, pour être mis à la disposition de la justice, un individu d'une mise assez recherchée, porteur d'une somme d'environ 10,500 fr. en or, et voyageant à pied, sans passeport ni papier. On nous assure que cet individu a refusé de déclarer son nom."

—On a pris sur la frontière de Suisse quelques mesures tardives à la suite des événements de Paris. Le gouvernement de Genève a mis sur pied plusieurs compagnies de milices pour faire le service de la place concurremment avec la gendarmerie. On arrête chaque jour aux portes de la ville des individus sans papiers, venant de France et qui ont toutes les apparences d'insurgés-fugitifs ou d'émeutiers en disponibilité. On cite à Frontenex à la Esmarée, de la grande dame de la française les dirige sur Gex. Une bande assez considérable de ces anarchistes nommés ici sous le nom de guerre comme se portant à travers le territoire de Genève pour se porter de la dans la Savoie orientale, pour y aller chercher un asile dans le canton de Vaud.

—A Rouen, on signale un fait assez étrange. Depuis une quinzaine de jours le concierge du palais de justice et les détenus de la conciergerie entendaient au milieu de la nuit un bruit dont ils ne pouvaient s'expliquer la cause. M. Saudbreuil, procureur de la République, et M. de Saint Léger, ingénieur en chef du département, ayant été prévenus, se rendirent au palais de justice afin de vérifier par eux-mêmes l'exactitude des faits qui leur étaient signalés. Vers neuf heures du soir le bruit commença à se faire entendre. Il paraissait fort rapproché et se faisait par intervalles. Il cessa complètement vers trois heures du matin, sans que l'on ait pu en reconnaître l'origine.

L'idée à laquelle on s'arrêta fut que l'on creusait à l'extérieur quelque communication souterraine qui irait rejoindre la prison, et servirait à faciliter l'évasion des prisonniers. En conséquence, on a procédé à des perquisitions dans les maisons voisines. Ces recherches étant restées infructueuses, des ouvriers, sous la direction de l'ingénieur en chef, se sont mis à creuser une large tranchée, qui s'étend depuis l'extrémité de la rue Thouret jusqu'à peu de distance du Marché-Neuf. Ces travaux sont poursuivis jour et nuit; mais ils n'ont encore donné aucun résultat.

—Antoine Champet, ouvrier plieur de soie, âgé de vingt quatre ans, a été arrêté le 20 juin dernier dans un rassemblement sur le boulevard au moment où il cherchait à exciter la foule contre les représentans du peuple, en disant: "Il faudrait entrer dans la salle pour les fusiller tous, et les jeter... ensuite dans la Seine.

C'est à raison de ces faits que Champet comparaissait aujourd'hui devant la Cour de chambre de police correctionnelle.

M. le président, au prévenu: "Convenez-vous d'avoir outrage publiquement les représentans du peuple?

Champet:—J'en conviens, mais c'est la première fois que j'ai été arrêté. Ma tête n'a pas très bonne; je ne sais pas toujours ce que je dis. Je me suis trouvé dans un rassemblement où chacun disait son mot; je me suis échauffé, et alors j'ai dit des paroles que je n'aurais du prononcer.

J'espère que le tribunal aura égard à ma position. J'ai fait un poème en quatre chants, intitulé *le Massacre des Dindons*. (On rit.) Je veux le dédier à MM. Victor Hugo et Lamartine, deux de nos plus illustres poètes.

Le tribunal, faisant application à Champet des dispositions de l'art. 6 de la loi du 25 mars 1822, le condamne à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

ANNIVERSAIRE DE LA PRISE DE LA BASTILLE.

On lit dans le *Journal des Débats*:

La journée d'aujourd'hui, 14 juillet, qui avait excité quelques inquiétudes, s'est passée tranquillement. Nous n'avons pas appris, du moins à l'heure où nous écrivons, que l'ordre ait été troublé sur aucun point de la capitale.

Le gouvernement avait compris son devoir, et il avait pris ses mesures pour faire face au danger si le danger reparaissait. Nous le retrouvons de sa vigilance et de sa fermeté. Une proclamation, insérée ce matin au *Moniteur* et affichée dans toutes les quartiers, a produit le meilleur effet. On ne peut qu'applaudir à la sagesse et à la franchise des conseils que le pouvoir adresse à la population de Paris. Pour la première fois depuis cinq mois, le gouvernement a vu sa venemme où ils étaient; il a cessé de les voir où ils n'étaient pas: c'est un progrès que nous sommes heureux de constater.

Quant aux bruits alarmans qui ont circulé depuis quelques jours, s'ils étaient sans fondement, comme on nous en donne l'assurance officielle, il faut s'en féliciter pour l'honneur de notre pays et de notre humanité. Mais ce n'est pas moins pour l'autorité ni pour la population armée de se relacher en rien de leur zèle et de leur énergie patriotique. Les passions coupables contre la paix publique, la civilisation, la société, la propriété, la famille, nous ont donné la mesure de leur criminelle audace et de leur infernale perversité. Ne croyons pas trop tôt ni trop ardemment à leur soumission définitive. Elles feront encore, s'il est nécessaire, longtemps encore avant de perdre tout espoir et de s'abvenir à leurs cues. On peut même croire qu'elles vivront, qu'elles se fortifieront maintenant de leur désespoir.

Que le gouvernement, que la garde nationale restent donc sur le qui-vive. Le chef du pouvoir exécutif a dans ses mains les armes extraordinaires qu'il a reçues indispensables pour l'accomplissement de la grande mission qu'il a reçue de la patrie. Qu'il n'en demeurisse pas avant le moment convenable. Quoi qu'il en ait pu penser, nous le prions, avec notre sincère attachement pour la liberté, nous avons admis sans hésiter dès le premier jour, et nous admettons encore pour quelque temps, la nécessité de ce régime exceptionnel. C'est à cette seule condition que nous pourrons renouer le courant que nous avons descendu si rapidement. Toute confiance prématurée, toute illusion serait funeste. Il faut que le pays le sache bien et qu'il y réfléchisse!

Voici la proclamation dont nous avons parlé:

"Les bruits les plus alarmans sont répandus à dessein dans la cité. En présence d'une disposition heureuse au retour de la confiance, en présence de la reprise de quelques travaux propres à rendre aux ouvriers une situation respectable, propres à faire cesser à tout les dégrès la gêne du commerce et de l'industrie, propres à soulager le trésor de la République d'une charge pesante, des citoyens, indignes de ce titre, se plaisent à reproduire les nouvelles les plus menaçantes: ils parlent d'agitations nouvelles, ils racontent les projets insensés qu'eux-mêmes ont fait éclore dans les rangs des ennemis persévérans de tout ordre, de toute liberté.

"Si la souffrance d'imposer au gouvernement de la République qu'un sentiment de fraternelle sympathie, ces hommes, quant à eux, n'y voient qu'une douleur à exploiter contre les intérêts de la société, contre la société elle-même, et parce qu'ils auront eu le criminel courage de faire saigner des plaies récentes, ils oseront le dire et se disent républicains!

"La République est un acte d'affection et de dévouement, elle n'est point un code de haine et de fureur. Le pouvoir exécutif, heureux et fier d'avoir planté le drapeau républicain en face de celui de la révolte contre la loi humaine, déclare au nom de la nation que ces dangereux ennemis n'ont pas le droit de se parer d'un titre que la vérité accorde à d'autres pensées, que l'histoire réserve à d'autres actes.

"Les véritables républicains, quels que soient leur âge, leur état, sont ceux qui ne veulent pas reconnaître que le bonheur du peuple puisse être dans le chaos, qui ne veulent pas exposer l'avenir de la République à ce danger redoutable, que la nation, fatiguée, haletante, s'arrête un jour, croyant n'avoir plus à se prononcer qu'entre le despotisme des anciennes formes et le despotisme de la destruction.

"Que les bons citoyens se rassurent, leur sécurité sera dans le calme de leur attitude et de leur pensée: le pouvoir public connaît ses devoirs, il les remplit avec conscience: la fortune de la République aura plus de puissance que le génie de la violence et du désordre."

OBSÈQUES DU GÉNÉRAL DUVIVIER.

Les obsèques du général Duvivier ont eu lieu ce matin, à dix heures, ainsi que nous l'avions annoncé, au Val-de-Grâce. Cette triste cérémonie, la dernière, il faut l'espérer, des événemens de juin, avait réuni une foule immense sous les voûtes de l'église du Val-de-Grâce: députation de l'Assemblée nationale, garde nationale, garde mobile, officiers de tous grades et de tous les armes s'étaient empressés de venir rendre les derniers devoirs à l'héroïque soldat d'Afrique, au citoyen mort pour la défense de l'ordre et des libertés publiques.

Dès la veille, le corps du général avait été déposé dans un riche catafalque élevé sous la nef de l'église. Le service d'honneur était fait par un détachement du 18me bataillon de la garde mobile. A dix heures précises, l'office a commencé. Après l'absoute, le cortége s'est mis en marche vers l'hôtel des Invalides, en suivant la ligne des boulevards extérieurs.

Le général Lebreton, rentré des ingènes de son grade, dirigeait le deuil. Les cordons du poile étaient tenus par M. de Vaulabelle, ministre de l'instruction publique, par M. Edgard Quinet, colonel de la IIe légion, par un chef de bataillon de la garde mobile et par un élève de l'école polytechnique.

Un détachement de la garde mobile et un détachement des sapeurs du génie, corps auquel le général avait longtemps appartenu, escortaient le char funèbre. Des bataillons de la ligne, de la garde mobile et de la garde nationale formaient la haie depuis le Val-de-Grâce jusqu'aux Invalides. Nous avons remarqué parmi les représentans M. Armand Marrast, maire de Paris; M. Bastide, ministre de la marine; M. Napoléon Bonaparte, le colonel Ambert, &c.

A la grille des Invalides, le cortége a trouvé une double haie de vieux soldats; arrivé à la cour d'honneur, il a été reçu par le maréchal gouverneur général, par le général Petit et tout l'état-major de l'hôtel.

Le corps du général a été déposé au moment au milieu de l'église, puis descendu dans les caveaux, à côté de celui du général Négrier. Ce sont les mêmes prêtres qui ont prononcé les ordres de Napoléon; c'est là qu'ont été inhumés tous les gouverneurs des Invalides.

Voici le discours prononcé ce matin par M. Marie, président de l'assemblée nationale, sur la tombe du général Duvivier:

Citoyens,

La tombe va s'ouvrir pour recueillir encore une des illustrations de la France. Encore une fois, la patrie est atteinte dans sa gloire, l'armée dans sa force.

Le général Duvivier appartenait à ces vaillantes colonnes d'Afrique qui, au sein de la paix européenne et par un glorieux privilège, continuent les grandes traditions de notre histoire militaire. Il a laissé sur cette terre africaine, comme il laissera en France, des nouvelles que le temps respectera; car, par décret de la Providence, sa puissance de destruction s'arrête devant les grandes choses, et laisse aussi impérissables les promesses fécondes de l'immortalité.

Je ne vous dirai rien de la vie de Duvivier, sa mort l'éclaire et la résume.

Cependant je dois à sa mémoire de rappeler ici qu'à lui appartient l'organisation de cette garde nationale mobile, qui, à la voix de la patrie et sous les ordres du brave général Damesme, a si noblement répondu aux enseignemens et aux inspirations de son premier général.

Citoyens, la religion, qui consacre les joies comme les douleurs.

En abaissant ses regards sur cette noble victime, et sur tant d'autres, morts pour la République, elle s'est solennellement associé au deuil de la patrie, comme, il y a quatre mois, elle s'associait à son triomphe en bénissant la victoire du peuple.

Grâce lui en soit rendue, car en agissant ainsi, elle ouvre à ceux qui survivent et qui souffrent, ces mêmes douleurs, elle ouvre à ceux qui souffr